Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260625-2026_27_BUREAU-DE

-DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 21
Votants : 21
Présents : 19
Absent représenté : 1

Date de la convocation : 19 juin 2026
Date d'affichage : 19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt cinq juin, à quatorze heures trente, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion du siège social « Parc d'Activités Coglais Saint Eustache » St Etienne en Coglès – 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents :
Monsieur Pascal HERVE, Monsieur Thomas JANVIER, Madame Laetitia MEIGNAN, Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR, Monsieur Rodolphe HAMEAU, Monsieur Bertrand MALLET, Madame Virginie ELSHOUT, Monsieur Guy LE GONNIDEC, Monsieur Olivier SOURDIN, Monsieur David RETORE, Monsieur Olivier GAIGNE, Madame Huguette GARNIER,
Madame Morgane BOULIERE, Madame Fernande-Raymonde LOHIER, Monsieur Christian NGUYEN, Monsieur Pascal REGNAULT, Monsieur Loic BATTAIS, Monsieur Loeiz RAPINEL, Madame Delphine LEMOINE.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Monsieur Laurent BOURDIN représenté par Madame Morgane BOULIERE

Absent excusé : Monsieur Gaëtan DUBREIL-JARDIN,

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_27_BUREAU_0020_7.1 : Validation – Plan de financement - Projet de rénovation et extension du complexe sportif Intercommunautaire de la Brionnière

Monsieur David Retoré, Vice-président en charge des sports, rappelle que, par délibération 2026_114 en date du 28 mai 2026, le Conseil communautaire a approuvé le plan de financement relatif à la rénovation et à l'extension du Complexe sportif intercommunal de La Brionnière.

Cette délibération visait à acter le plan de financement, tenant compte du montant des travaux au stade APD, tel qu'approuvé par le Conseil communautaire.

Or, depuis 3 éléments sont venus modifiés ce plan de financement à savoir :

- La révision de la part variable de la rémunération du maitre d'œuvre de 5 390,00 € HT, passant de 153 665.69€HT à 159 025.69€ HT validé par délibération en conseil communautaire le 18 juin 2026.

- Le diagnostic Ré-emploi : la somme de 5 450 € HT apparaissait dans le plan de financement validé, en conseil communautaire, le 28 mai 2026, sans être comptabilisé dans le sous-total « Etudes en amont » portant le sous-total à 19 275.50€ HT.

- La notification de la subvention « Bien vivre Partout en Bretagne » est ainsi de 137 185€ et non 137 000 €.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260625-2026_27_BUREAU-DE

Ces données modifient le plan de financement prévisionnel du projet, comme suit :

DEPENSES	TOTAL HT
audit énergétique	5 100,00 €
diagnostic architectural	2 600,00 €
relevé topo	6 125,50 €
diagnostic réemploi	5 450,00 €
Sous-Total Etudes amont	**19 275,50 €**
etudes MOE Garçonnet-Loncle	159 025,69 €
devis complémentaire (relevé topographique sols sportifs)	700,00 €
diag. Réseaux EU-EP	1 247,50 €
mission SPS/etude de sols/diag. 3,5%	64 162,50 €
bureau de contrôle SOCOTEC	9 455,00 €
Dommage ouvrage	10 000,00 €
Sous-Total Etudes et Honoraires	**244 590,69 €**
travaux	2 139 000,00 €
Imprévus/révisions travaux 5%	106 950,00 €
Sous-Total travaux	**2 245 950,00 €**
TOTAL DEPENSES HT	**2 509 816,19 €**

RECETTES	
DETR 2027	210 000,00 €
DETR 2028	210 000,00 €
DSIL / fond vert	- €
ANS (Agence Nationale du Sport)	220 000,00 €
CDST	150 000,00 €
Département- politique collège	228 673,50 €
Région Bretagne - Bien Vivre partout en Bretagne	137 185,00 €
fonds concours communal - Maen-Roch	100 000,00 €
ACTEE + audit énergétique et diagnostic	6 400,00 €
ACTEE + MOE	45 000,00 €
CEE	40 000,00 €
Part de la colectivité	**1 162 557,69 €**
TOTAL RECETTES	**2 509 816,19 €**

Il s'agit de 3 erreurs matérielles qu'il convient de rectifier.

En conséquence, Monsieur David Retoré, Vice-président en charge du sport, propose aux membres du Bureau Communautaire :

- **De corriger et de valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus en incluant, les 3 éléments suivants :**
  - **La révision de la part variable de la rémunération du maitre d'œuvre de 5 390,00 € HT, passant de 153 665.69€HT à 159 025.69 € HT validé en conseil communautaire le 18 juin 2026 ;**
  - **Le diagnostic de Ré-emploi : la somme de 5 450 € HT apparaissait dans le plan sans être comptabilisé dans le sous-total Etudes en amont portant le sous-total à 19 275.50 € HT ;**
  - **La notification de la subvention « Bien vivre Partout en Bretagne » est 137 185 € et non 137 000 €.**

- **- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes ;**

- **D'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Vu l'exposé de Monsieur David RETORE, Vice-président en charge du sport,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur David RETORE, Vice-président en charge du sport, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE

Couesnon Marches de Bretagne
I. et V.